



RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00044

Numéro SIREN : 318 746 906

Nom ou dénomination : BELLEVUE DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2017 sous le numéro de dépôt 1427

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE TOURS , 36250 SAINT MAUR FRANCE

Durée de l'exercice précédent 1

Numéro SIRET 3 1 8 7 4 6 9 0 6 0 0 1 1

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

B-1427/2017

Exercice N clos le,
31/10/2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	123 187 4 892	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	15 245	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	12 000	
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 702 818 647 662	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	493 399 466 327	
Immobilisations en cours	AV	AW	23 172		
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	1 305 446	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	101 360	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	893 007	
	Prêts	BF	BG	35 673	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	47 676	
TOTAL (II)		BJ	BK	3 319 405 3 552 459	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	18 906
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	2 631 956 2 631 956
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 555
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	166 203 10 187 156 016
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 486 502 1 486 502
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	1 500 000 1 500 000
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	1 902 605 1 902 605	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	158 634 158 634	
	TOTAL (III)	CJ	CK	7 869 362 10 187 7 859 175	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	14 741 226 3 329 592 11 411 634	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			
		(3) Part à plus d'un an :		CR	
		Créances :			

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
RECU

22 JUIN 2017

36000 CHATEAUROUX

Comptes approuvés

par l'Assemblée Générale

du 20.04.2017

Le Président,

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 198 400)	DA	198 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	19 840
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	951 247
	Report à nouveau		DH	(785 107)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	447 587
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	1 169
	TOTAL (I)		DL	833 135
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	111 160
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	111 160
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 245 368
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	51 364
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	3 860
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 084 901
	Dettes fiscales et sociales		DY	760 687
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	101 514
	Autres dettes		EA	124 502
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	3 095 143
	TOTAL (IV)		EC	10 467 339
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	11 411 634
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	{ Écart de réévaluation libre		1D	
	{ Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	9 069 919
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 676 498

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA	29 291 700	FB		FC	29 291 700
	Production vendue	biens *	FD	13 056	FE		FF	13 056
		services *	FG	422 325	FH		FI	422 325
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	29 727 081	FK		FL	29 727 081
	Production stockée *						FM	
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)						FP	54 839
	Autres produits (1) (11)						FQ	61 205
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	29 843 124
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	22 837 805
	Variation de stock (marchandises) *						FT	24 734
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	70 629
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(16 860)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	2 828 240
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	498 395
	Salaires et traitements *						FY	2 411 292
	Charges sociales (10)						FZ	637 258
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	184 652
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	693
			Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	32 000
	Autres charges (12)						GE	11 579
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	29 520 416
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	322 708
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	135 172
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	8 380
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9 092
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	152 644	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	121 147
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	121 147
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	31 497	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	354 205	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2016

Désignation de l'entreprise : BELLEVUE DISTRIBUTION

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	47 949
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	416 850
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	748
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	465 546
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	145
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	99 377
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	8 267
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	107 789
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	357 757
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	74 756
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	189 619
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	30 461 315
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	30 013 727
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	447 587
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	40 819
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	528 319
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	136 412
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	49 920
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL GENERAL		107 789	465 546
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL GENERAL			

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- La société a réalisé sur l'exercice un réaménagement de sa surface de ventes, avec la réfection de la cafétéria, la création d'une activité de jardinerie et le réagencement des rayons. Le montant total des investissements s'élève à 745 k€ et a été entièrement financé par la souscription d'emprunts.
- Pour mémoire, la société a réalisé une opération de Lease Back en décembre 2011 faisant ressortir une plus-value étalée sur une durée de 15 ans. A la clôture, ce produit constaté d'avance s'élève à 3 094 k€. Il est rappelé que pour la lecture économique du bilan, ce produit s'analyse comme un complément de fonds propres pour la société.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Matériel d'exploitation :	5 à 10 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans
- Agencements divers :	8 à 10 ans		

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 12 400 actions de 16 euros.

Fonds commercial

* Fonds reçu en apport	Le 11/01/1985	15 245
------------------------	---------------	--------

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	138 191	5 947	813	143 324
Immobilisations corporelles	4 410 650	774 090	839 362	4 345 378
Immobilisations financières - titres	2 263 666	2 550	67 763	2 198 453
Immobilisations financières - créances	193 255	3 281	11 828	184 709
	7 005 762	785 868	919 767	6 871 864

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	119 427	4 573	813	123 187
Immobilisations corporelles	3 815 709	188 257	807 749	3 196 217
	3 935 137	192 830 (*)	808 562	3 319 405

(*) Dont dotation :		
. linéaire	134 133	
. dégressive	50 519	
. exceptionnelle	8 178	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires	1 827	89	748	1 169
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	79 160	32 000		111 160
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	14 413	693	4 919	10 187
	95 400	32 782 (*)	5 666 (*)	122 515
(*) Dont :				
. exploitation		32 693	4 919	
. financier				
. exceptionnel		89	748	

Les provisions pour risques et charges correspondent à :

- Un litige de restitution de ristournes auprès de fournisseurs, représentant pour la société une somme de 79 k€. La cour d'appel a infirmé le jugement du tribunal de commerce de Paris et a ordonné le paiement des sommes antérieurement encaissées. La société a comptabilisé les sommes payées à son actif dans l'attente de la décision de la cour de cassation.
- Un risque de non restitution de dépôt de garantie, versé à la société BUILD INVEST, concernant un local utilisé pour un espace culturel fermé en 2013. Cette dernière réclame la prise en charge des travaux de remise en état du local ainsi que les frais d'expert estimés à 32 k€.

Biens pris en crédit-bail	IMMOBILIER
Valeur des biens	
Valeur d'origine	6 000 000
Dotation aux amortissements théoriques	400 000
Cumul des amortissements théoriques	1 950 000
Valeur nettes	4 050 000
Redevances	
Afférentes à l'exercice	528 042
Cumulées	2 600 575
Restant à payer:	
. à mois d'un an	528 042
. de un à cinq ans	2 112 169
. à plus de cinq ans	2 746 309
. total	(*) 5 386 520
Prix d'achat résiduel en fin de contrat	-

(*) Ces montants ne comprennent pas la charge de loyer relative au terrain (montant annuel de 136 k€) qui fait l'objet d'un bail emphytéotique auprès de la S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS, filiale de BELLEVUE DISTRIBUTION.

Créances : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	184 709		184 709
Acomptes versés sur commandes	4 555	4 555	
Créances d'exploitation	1 040 584	1 040 584	
Créances diverses	612 121	612 121	
Charges constatées d'avance	158 634	158 634	
	2 000 603	1 815 894	184 709

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 693 607	2 693 607		
Emprunts bancaires (1)	1 551 761	233 452	878 029	440 281
Emprunts & dettes financières divers (2)	51 364	47 009		4 355
Avances, acompte reçus sur commandes	3 860	3 860		
Dettes d'exploitation	2 948 056	2 873 300		74 756
Dettes diverses	123 549	123 549		
Produits constatés d'avance	3 095 143	3 095 143		
	10 467 339	9 069 919	878 029	519 392

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 6 785

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 394 395

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 231 505

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 47 009

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Il est rappelé que la société a réalisé une opération de Lease Back en date de décembre 2011. Il est ressorti de cette opération une plus-value d'un montant de 4 679 748 €. En application de l'article 39 novodécies du CGI, la société a décidé d'étaler comptablement et fiscalement cette plus-value sur une durée de 15 ans, soit un montant à reprendre par exercice de 311 983 €. Le montant des produits constatés d'avance lié à cette opération s'élève au 31 octobre 2016 à 3 093 833 € (9 x 311 983 + 311 983 x 11/12).

Les autres produits constatés d'avance, charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	22 735 485
- Drive	1 040 225
- Station-service	5 717 017
- Restauration	234 353
	29 727 080

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen équivalent temps plein se décompose ainsi :

- Cadres	6
- Agents de maîtrise	19
- Employés	78
	103

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2014, qui s'élève à 146 020 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de reconstitution de fonds de roulement.

Pour les salaires versés en 2015, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1er janvier 2016.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 129 256 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Amortissement exceptionnel pour mises au rebut	8 178	-
Amendes et pénalités	145	-
Remboursement rappel TASCOM 2010-2013	-	34 006
Remboursement intérêts et majorations de retard sur TASCOM 2010/2013	-	6 303
Intérêts moratoires et Art L761-1 sur TASCOM 2010-2013	-	4 862
Restitution suite contrôle URSSAF	-	2 778
Lease back Plus Value étalée sur 15 ans	-	311 983
Amortissement dérogatoire	89	748
Cession d'immobilisations corporelles	31 613	37 287
Cession d'immobilisations financières	67 763	67 579
	107 789	465 546

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	74 756
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	-

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère FINANCIERE JC2H

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	72 420
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	117 199
	189 619

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	48 348
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	70 112

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	224 000	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements de crédit bail immobilier	5 386 520	5 386 520

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective nationale du commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales ;
- critère de turn-over du personnel : cadres : faible – employés et agents de maîtrise : moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2015.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 309 000 €

Entreprises liées

	S.A.S. FINANCIERE JC2H	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS
Participations	-	1 282 044
Créances rattachées à des participations	-	101 360
Créances diverses	174 291	-
Emprunts et dettes financières divers	47 009	-
Produits de participation	-	135 172
Autres produits financiers	1 240	-
Charges financières	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

	S.C.I. DE LA ROUTE DE TOURS 36 250 Saint Maur R.C.S. 318 708 187.
Capital	600 000
Capitaux propres autres que le capital	322 921
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	1 282 044
Valeur nette des titres détenus	1 282 044
Prêts et avances consentis	101 360
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	136 308
Résultat du dernier exercice clos	135 177
Dividendes encaissés	135 172

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

BELLEVUE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 198 400 €
Siège social : Route de Tours, 36250 SAINT MAUR
318 746 906 RCS CHATEAUROUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 octobre 2016

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 OCTOBRE 2016, s'élevant à 447 587,38 €, à l'amortissement partiel des pertes antérieures qui seraient ainsi ramenées de -785 107,40 € à -337 520,02 €.

Elle décide, par ailleurs, d'imputer le solde des pertes antérieures sur le compte « autres réserves » qui s'élèvent alors à 613 726,59 €.

Enfin, L'Assemblée Générale décide d'effectuer une distribution de dividendes d'un montant de 500 000 €, soit 40,32 € par action, prélevé sur le compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 113 726,59 €.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2016 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 500 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 AVRIL 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président




Labrousse & Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE POITOU-CHARENTES-VENDEE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BELLEVUE DISTRIBUTION

Route de Tours

36250 SAINT MAUR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2016

S.A.S. au Capital de 198 400 €
R.C.S. : CHATEAUROUX B 318 746 906

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Octobre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société BELLEVUE DISTRIBUTION, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe p.5 « faits caractéristiques » de l'exercice relatif à la durée de l'exercice N-1 qui a une durée de 1 mois ce qui empêche la comparaison des comptes.

II - JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à ANGOULEME,
le 06 Mars 2017

Jean-Michel LABROUSSE,

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de BORDEAUX.*

